

## DOSSIER VAP (Validation des Acquis Professionnels) en FTLV

Depuis 2017, le **parcours de formation d'Administrateur du spectacle vivant** de l'Ensatt délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite du stagiaire- un diplôme conférant le grade de Master à son titulaire, le candidat en formation continue (FPTLV) doit être détenteur à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études validées après le baccalauréat.

Le candidat est tenu d'apporter la preuve de son diplôme conférant trois années d'études supérieures lors du rendu de son dossier administratif.

En cas inverse, l'Ensatt demande au candidat de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par son parcours antérieur, le candidat a exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu d'un stagiaire diplômé d'un bac+3 avant de l'autoriser à tenter les examens d'entrée sur place.

Vous trouverez ci-dessous la **démarche VAP à suivre pour l'année 2021/22** :

Nous vous demandons de nous transmettre par voie numérique ( adresse: [claire.lescuyer@ensatt.fr](mailto:claire.lescuyer@ensatt.fr)) **pour le 19 février 2021 au plus tard un dossier de 10 pages maximum** qui détaillera votre parcours professionnel antérieur, pour permettre à une commission interne d'apprécier si l'Ensatt est en mesure de valider par ce biais, l'équivalent d'un parcours bac+3 ( niveau 6 du classement des grades européens) pour vous autoriser à vous inscrire à un parcours conduisant à un diplôme conférant le grade de Master.

Dans ce dossier, nous vous préconisons de mettre l'accent sur :

1- les activités ou/et postes occupés ainsi que vos savoir-faire et savoir-être qui témoignent de votre attention ou de votre participation active et sur la durée, aux mouvements artistiques et débats d'idées de la société du moment.

2- de donner deux exemples de situations professionnelles vécues qui, selon vous, rassemblent et mettent en évidence partie des qualités professionnelles fondamentales aux métiers de l'administration et de la production de spectacles : soit, des exemples de situation dans lesquelles vous avez :

- contribué à promouvoir un projet collectif et/ou,
- conduit une expertise et/ou,
- participé à un évènement ou à un projet public, d'entreprise ou associatif en portant la responsabilité d'une équipe et/ou de la gestion du projet,
- ou encore mis en œuvre la production ou la diffusion d'une création ou d'une activité culturelle.

Nous attirons votre attention sur le fait que vous devrez vous attacher à montrer des qualités d'analyse, de suivi de gestion et de collaboration mais aussi un esprit de décision et de synthèse utile dans les situations décrites.